



C.I.L. / D.P.D. dans les Collectivités Territoriales

Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de CIL/DPD
- Au terme de la formation :
 - ▶ Le C.I.L. (ou futur D.P.D.) sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet
Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
 - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la Loi dans le cadre de leurs fonctions

Pré requis

Aucun

Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de Correspondant Informatique et Libertés / Délégué à la Protection des Données ou, au sein de la collectivité, à prendre en charge les formalités préalables et avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, ...)
- QCM
- Apports théoriques (loi, décret, directive, règlement)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Supports de formation
- Cas concrets, exemples pratiques

Intervenant (d'autres intervenants sont possibles)

Christophe CHAMPOUSSIN

Consultant, formateur et CIL/DPD externe depuis 2009

Évaluation et sanction de la formation

- QCM à la fin de chaque chapitre
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de formation

Durée

3 journées de 7 heures

Règlement Européen (RGPD)

Le 25 mai 2018 entrera en vigueur le RGPD qui viendra remplacer la Loi « *Informatique et Libertés* ». Aussi, chaque module de ce parcours souligne les changements notables apportés par le Règlement.

C.I.L. / D.P.D. dans les Collectivités Territoriales

Contenu

• Journée 1

- ▶ Introduction
- ▶ Définitions et champ d'application
- ▶ Grands principes
- ▶ Droits des personnes
- ▶ Sécurité et Confidentialité

• Journée 2

- ▶ La CNIL et ses missions
- ▶ Formalités préalables
- ▶ Transferts de données hors UE
- ▶ Le rôle du CIL

• Journée 3

- ▶ **Collectivités Territoriales**
- ▶ Contrôles CNIL et sanctions
- ▶ Sanctions pénales

- Introduction
- Les formalités en détail
- Loi CADA
- Articulation avec autres textes
- RGS et homologation
- Les traitements des collectivités
- Focus sur les métiers des mairies
- Autorisations et actes réglementaires uniques
- L'AU n° 028 dédiée aux départements
- Les autres Normes Simplifiées
- Transparence de l'administration et liens d'intérêt
- Communication institutionnelle
- Dites le nous une fois
- Communication politique
- Démocratie de proximité
- Autres missions territoriales